



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or

Question écrite n° 90675

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par l'association Alcool Assistance qui s'occupe de l'accompagnement des personnes touchées par l'alcoolisme par la prévention contre la consommation qui reste encore importante dans certains quartiers. L'aide apportée pour lutter contre ce fléau et notamment pour assurer la formation des personnes bénévoles n'apparaît pas suffisante pour permettre d'obtenir des résultats probants. Il lui demande quelles sont les dispositions pouvant être prises pour l'amélioration de cette situation.

Texte de la réponse

La Loi de finances pour 2006 a transféré une partie des crédits du programme « Santé Publique et Prévention » de la Direction générale de la santé vers le programme « drogue et toxicomanie » géré par la Mission de lutte contre les Drogues et la Toxicomanie. Depuis l'adoption de ces mesures, les possibilités de financement des associations d'entraide relèvent uniquement du programme drogues et toxicomanie, dont le responsable, le Président de la MILDT, est le seul à même d'accorder une subvention. Concernant l'association Alcool Assistance - la Croix d'or, le ministre de la santé et des solidarités, particulièrement attentif à l'action très positive que mènent ces associations et afin de les soutenir dans leurs démarches, est intervenu auprès du président de la MILDT pour qu'il prenne en compte leurs sollicitations.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90675

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3592

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10417